

## Avant-propos

Les négociations sur l'élargissement de l'Union européenne à quatre nouveaux Etats membres sont pratiquement conclues. La Norvège, la Suède, la Finlande et l'Autriche pourront rejoindre Douze l'année prochaine.

Is quelques obstacles subsistent. Ainsi, les référendums dans les Etats candidats ne seront pas qu'une simple formalité. Dans les années 70, les Norvégiens ont déjà dit «non» une première fois à l'entrée de leur pays dans la Communauté européenne (pp. 1-2).

A présent qu'un accord sur les règles du commerce international est trouvé au sein du GATT, Sir Leon Brittan, membre de la Commission européenne, souligne l'importance pour les entreprises de s'informer et de concevoir des stratégies (p. 10). Vous trouverez également dans ce numéro plus d'explications sur les enjeux du GATT, en particulier dans le domaine audiovisuel (pp. 5-7).

L'accord de Schengen sur la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union européenne n'est pas encore en vigueur, le procédé informatique n'étant pas encore au point. A moins que ce ne soit qu'un prétexte? (p. 4)

Les droits du citoyen, notre rubrique mensuelle traite de l'obligation pour l'employeur d'informer son employé sur le contenu de son contrat de travail (p. 14).

Albert Coppé nous livre le témoignage d'un homme qui a connu les institutions européennes «de l'intérieur». Il prévoit un débat serré au Parlement européen sur le développement des institutions. Il n'exclut pas une confrontation avec la Commission et le Conseil (pp. 8-9).

En juin, vous élirez les représentants belges au Parlement européen. Des compétences supplémentaires lui sont octroyées, et il s'occupera davantage des questions institutionnelles (p. 3).



J.F. van den Broeck,

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne.



Elargissement

## La famille s'agrandit

L'Union européenne s'étendra bientôt de l'Arctique à la Méditerranée. Mais l'élargissement – plus de 20 Etats membres pressentis d'ici l'an 2000 – ne va pas sans risques. L'Union va-t-elle se renforcer ou se diluer? D'abord, il faudra résoudre le délicat problème de l'adaptation des institutions.

**Paradoxe:** tandis que certains se plaisent à critiquer l'Europe pour sa lourdeur et son inefficacité, nombreux sont les pays qui se bousculent au portillon pour adhérer à l'Union européenne.

Pour la Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège, c'est pratiquement chose faite: le 1er janvier 1995, l'Union devrait donc se déclinier à 16, et être recentrée vers le nord. En outre, il faudra que le Parlement européen donne son feu vert aux adhésions, que les douze Etats membres les ratifient, et surtout que les populations concernées s'expriment positivement lors des référendums organisés dans leurs pays.

ment positivement lors des référendums organisés dans leurs pays.

**Autre paradoxe:** alors que le traité de Maastricht vient d'instituer une politique étrangère et de sécurité commune, trois des quatre futurs membres pressentis ont une tradition neutraliste bien ancrée (la Norvège faisant, elle, partie de l'OTAN). Preuve que les ambitions politiques de l'Union ont suscité moins d'âpres débats que les gigantesques enjeux économiques. L'élargissement se joue en effet sur quatre dossiers-clés: la politique

## LES RICHES ET LES PAUVRES

De tous les citoyens de l'Union européenne, les Luxembourgeois sont les plus prospères, avec un produit intérieur brut (PIB) d'environ 19.500 ECU par habitant, tandis que les Grecs sont presque quatre fois moins riches, avec seulement 5600 ECU. Par rapport à 1980, presque tous les Etats de l'Union ont enregistré une amélioration, à l'exception de la Grèce et des Pays-Bas et surtout de l'Allemagne. L'inclusion dans les statistiques des chiffres relatifs aux Länder de l'Est ont fait baisser de 3 % le PIB européen. Le contraste est d'autant plus impressionnant que c'est en Allemagne qu'on trouve également les régions les plus riches de l'Union. Le SPA (standard de pouvoir d'achat) par habitant est ainsi 7 fois plus élevé à Hambourg qu'en Thuringe. Stabilité en ○○○

►► agricole commune, le budget de l'Union, ses institutions et l'aide aux régions défavorisées. Avec des dossiers spécifiques, comme le transit routier à travers les Alpes autrichiennes, ou l'accès aux zones de pêche norvégiennes. Reste le dossier le plus délicat, et qui risque de reporter les échéances des futures adhésions: comment adapter les institutions, dont le fonctionnement n'a pratiquement pas été revu depuis 1957? L'adhésion de nouveaux pays rend la prise de décision plus difficile, et risque de paralyser l'Union. De plus, l'arrivée des quatre nouveaux membres, considérés comme «petits» pays, risque d'affaiblir la position des «grands» pays que sont la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Actuellement, la majorité qualifiée, de plus en plus répandue, est atteinte lorsque 54 voix sur 76 sont réunies, soit 71%. Cela signifie que deux «grands» pays peuvent s'allier avec un «petit» pour bloquer une décision. Mais avec l'élargissement, ils devront s'allier avec un ou deux «petits» pays supplémentaires, la minorité de blocage passant à 27 voix sur 90. Certains pays voudraient cependant la maintenir à 23 voix. La question –qui vaut son pesant de passion– sera au centre de la conférence intergouvernementale de 1996.

## Chronologie

- 1957 la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, la France, l'Allemagne et l'Italie signent le traité de Rome instituant la Communauté économique européenne.
- 1972 la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande signent leur adhésion à la CEE. Mais les électeurs norvégiens se prononcent contre l'adhésion de leur pays. Le 1er janvier 1973, les Six deviennent Neuf.
- 1981 la Grèce devient le 10e membre de la Communauté.
- 1986 les Dix deviennent Douze avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal
- 1987 la demande d'adhésion du Maroc est rejetée. D'autre part, la Commission émet des réserves sur la candidature de la Turquie.
- 1989 l'Autriche dépose sa candidature. Chute du mur de Berlin. Avec la réunification allemande, la Communauté s'agrandit de 109.000 km<sup>2</sup> et de 15 millions d'habitants.
- 1990 Chypre et Malte demandent leur adhésion. Les Douze donnent jusqu'à 1995 aux deux parties en conflit à Chypre pour s'entendre.
- 1991 la Suède dépose sa candidature.
- 1992 la Finlande, puis la Norvège, déposent leurs candidatures. De même que la Suisse, qui la maintient ensuite malgré le résultat négatif du référendum sur l'appartenance à l'Espace économique européen.
- 1993 Le Conseil européen de Copenhague décide que la Pologne, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Roumanie et la Bulgarie «pourront devenir membres de l'Union européenne si elles le désirent».
- 1994 entrée en vigueur de l'Espace économique européen, qui réunit l'Union européenne et les pays de l'Association européenne du libre-échange (Finlande, Autriche, Islande, Norvège, Suède, Liechtenstein).
- 1995 adhésion prévue de l'Autriche, de la Finlande, de la Suède et de la Norvège.

## Les voix au Conseil

Au sein du Conseil de l'Union européenne, organ de décision de européen, les votes sont pris à l'unanimité, à la majorité simple ou à la majorité qualifiée. Dans ce dernier cas, chaque Etat membre dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa population, soit:

Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni: 10 voix  
Espagne: 8 voix  
Belgique, Pays-Bas, Grèce, Portugal: 5 voix  
Danemark et Irlande: 3 voix  
Luxembourg: 2 voix  
Total: 76 voix

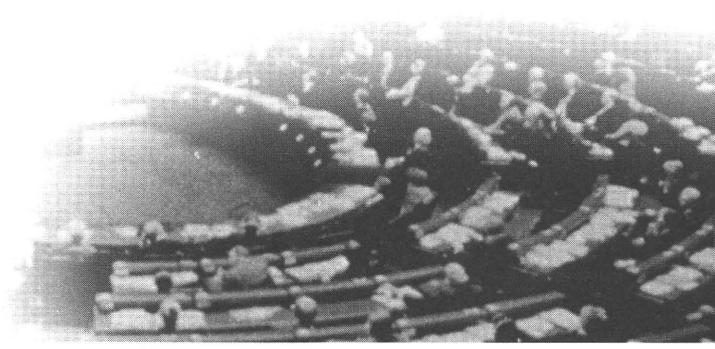
(minorité de blocage = 23 voix)

*En cas d'adhésion, l'Autriche et la Suède auraient 4 voix, la Finlande et la Norvège 3 voix.*

Le débat sera suivi avec attention par les autres candidats à l'adhésion: Chypre et Malte d'abord, les anciennes démocraties populaires de l'Est ensuite, Pologne et Hongrie en tête. Une Union de plus de vingt Etats membres en l'an 2000? Les pays sont ouverts. □

Élections du 12 juin :

## Nouveau parlement, nouveaux pouvoirs



Représentant des peuples de l'Europe, le Parlement s'inscrit comme l'organe de participation des citoyens à la construction européenne. Institution de dialogue et garant du contrôle démocratique, il veille aux intérêts des Européens et traduit leur appartenance à une communauté de 340 millions d'habitants.

Tous les cinq ans, les citoyens de l'Union sont invités à élire les députés qui les représenteront au Parlement européen. 1994 est une année électorale, comme l'étaient 1989, 1984 et 1979. Cette fois pourtant, l'élection prend une couleur particulière: elle marque le passage de 518 à 567 élus et, plus fondamentalement, s'inscrit dans le contexte de «l'après-Maastricht». Comme toutes les révisions du Traité, celle de décembre 1991 à Maastricht aura consacré l'extension et le renforcement des pouvoirs de l'assemblée. Ses fonctions traditionnelles –pouvoirs budgétaires, participation à l'activité législative, pouvoirs de contrôle, impulsion politique– s'en trouvent affinis, le tout conduisant à rendre l'institution encore plus proche des citoyens.

### Les nouvelles dispositions

Maastricht a vu s'élaborer une nouvelle procédure de codécision, qui vient s'ajouter à celles de consultation et de coopération déjà existantes. De nouvelles possibilités de contrôle donc, qui marquent un pouvoir législatif renforcé dans le chef du parlement et une participation accrue dans les décisions communautaires. Du moins dans certains domaines (voir encadré) et suite à une procédure très complexe... Désormais également, le Parlement européen dispose d'un «**droit d'initiative**» limité, avec la possibilité de demander à la Commission de soumettre des propositions sur certaines questions.

Dorénavant, le Parlement exercera aussi un **contrôle accru** sur la composition de la Commission, son président et ses membres étant soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation de la part de l'assemblée. La

durée du mandat des commissaires européens a d'ailleurs été revue à la hausse, passant de 4 à 5 ans afin de correspondre avec celle des parlementaires. La mesure ne prendra cependant cours qu'en janvier 1995.

Le nouveau parlement se voit également reconnaître un **droit d'enquête** pour examiner «les allégations d'infraction ou de mauvaise administration dans l'application du droit communautaire». Pour ce, il a désormais la possibilité de constituer une commission temporaire, chargée d'examiner les éventuels manquements au droit européen.

Toujours dans le sens d'un rapprochement avec le citoyen européen, on retiendra le **droit de pétition** reconnu à celui-ci devant le Parlement, et la nomination, par ce dernier, d'un médiateur chargé d'examiner les plaintes émanant des ressortissants communautaires. Enfin, n'oublions pas que, dans le cadre de la citoyenneté européenne, tout ressortissant d'un État membre a désormais le **droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen**, et ce quel que soit l'État membre dans lequel il réside. En Belgique, les ressortissants de l'Union désireux d'exercer leur droit ont dû effectuer les démarches nécessaires auprès de leur administration communale. Une fois inscrits sur la liste des électeurs, ils sont soumis aux mêmes obligations que les citoyens belges: limite d'âge fixée à 18 ans et obligation de vote. Cette possibilité concerne quelque 460.000 électeurs potentiels en Belgique. □

#### Portée de la procédure de codécision

- libre circulation des travailleurs
- liberté d'établissement
- régime pour les ressortissants étrangers
- reconnaissance mutuelle des diplômes
- dispositions concernant les activités non salariées
- harmonisation en vue du marché intérieur
- éducation, formation professionnelle et jeunesse
- orientation dans le domaine des réseaux transeuropéens
- actions d'encouragement dans le domaine de la santé publique
- protection des consommateurs
- programme-cadre pluriannuel en matière de recherche et développement
- programmes en matière d'environnement

- ○ ○ Belgique (108 % de la moyenne communautaire), où Bruxelles se détache avec un PIB représentant 171 % de la moyenne communautaire.

#### ÉCOLOGISTES, LIVRE BLANC...

On peut réduire le chômage tout en préservant l'environnement, mais on ne peut pas rendre «propres» du jour au lendemain les activités économiques. C'est ce qu'a expliqué, en substance, le président de la Commission, Jacques Delors, aux principales organisations écologistes. Il souligne que le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, adopté par les Douze en décembre 1993, propose des solutions susceptibles de servir à la fois l'emploi et l'environnement: par exemple des produits moins gourmands en matières premières, donc moins chers, avec une durée de vie

○ ○ ○

ooo plus longue – ce qui stimule les services de contrôle et de réparation et des matériaux réutilisables ou recyclables.

Le Livre blanc préconise en outre l'adoption par les économistes de la «comptabilité verte», qui consiste à évaluer les phénomènes en tenant compte de tous leurs effets sur l'environnement.

#### HARCELEMENT SEXUEL

Pour combattre le harcèlement sexuel, le Parlement européen propose de désigner un conseiller spécial – une femme, de préférence – dans les grandes entreprises et les administrations. Cette personne jouerait un rôle d'information, de sensibilisation et de protection des victimes et des témoins. Dans les petites ooo

## Schengen: en 1995... peut-être

L'harmonisation des politiques des Etats membres de l'Union européenne à l'égard des demandeurs d'asile va être ralentie par le report de la mise en application de la Convention de Schengen.

Signé le 14 juin 1985, la Convention de Schengen lie aujourd'hui les Douze, moins la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark. Son objectif: favoriser la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'«espace Schengen». Les moyens: la suppression des contrôles d'identité et de bagages aux frontières communes, la coopération policière et judiciaire afin de lutter plus efficacement contre la criminalité internationale, un contrôle uniforme aux frontières extérieures, un régime commun de visas et une politique commune en matière de droit d'asile.

Après plusieurs reports successifs, pour des raisons autant politiques que techniques, l'accord aurait dû entrer en vigueur le

1<sup>er</sup> février 1994. Mais de nouveaux retards dans la mise en place des réseaux informatiques, destinés à connecter les fichiers de police nationale, ont finalement impliqué un ajournement supplémentaire, sans qu'une nouvelle date ne soit encore fixée. Or la convention ne sera mise en vigueur, dit expressément son traité d'application, «que lorsque les conditions préalables (à son application) seront remplies dans les Etats signataires et que les contrôles aux frontières extérieures seront effectifs».

La libre circulation rencontre de plus en plus les réticences des gouvernements, qui ont tous révisé à la baisse leur conception du droit d'asile. La perspective d'une libéralisation quasi-totale des déplacements de personnes entre les pays signataires, couplée à la crise économique en Europe, a, semble-t-il, été le prétexte au renforcement des lois contre l'immigration et a finalement abouti à focaliser l'attention sur les frontières nationales en raison du spectre de l'immigration clandestine.

Bien que la Convention de Schengen ne soit pas encore d'application, le droit de circuler est total et partout appliqué dans l'Union. Bien sûr, les citoyens peuvent encore être invités à exhiber leur carte d'identité ou leur passeport aux frontières. Les contrôles subsistent dans les aéroports et les ports, là où il n'est pas encore possible de séparer les voyageurs en provenance d'un autre pays de l'Union et ceux provenant d'un pays tiers. □





GATT

## Du drame au moindre mal

Le 15 décembre 1993, la Commission européenne et les États-Unis concluaient provisoirement leur affrontement dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce). La signature finale de l'Uruguay Round, est prévue le 15 avril à Marrakech, au Maroc. 117 États sont attendus.

C'est en 1947 qu'a été négocié et conclu le texte initial de l'Accord général sur les tarifs et le commerce (en abrégé et en anglais: GATT). Un protocole d'entrée en vigueur –adopté le 1er janvier 1948 et censé n'être que provisoire– constitue toujours «l'acte de naissance» du GATT. Depuis, les acquis de sept autres «rounds» sont venus compléter l'accord initial. Et l'on est passé de 23 États –«parties contractantes»– en 1947 à 117 actuellement.

Fondamentalement, les principes n'ont guère changé. Il s'agit toujours de libéraliser le marché international afin d'en faciliter l'accès. Les moyens? L'élimination croissante des obstacles non tarifaires (restrictions quantitatives, normes techniques, etc.) et tarifaires. Les tarifs douaniers sont, en fait, les seuls obstacles admis dans le cadre du Gatt, même si l'accord encourage fortement les

concessions dans ce domaine. Dans ce cas, deux principes fondamentaux sont à la base du système: la **réciprocité**, qui veut que tous les avantages mutuellement consentis soient sensiblement équivalents, et la **clause de la nation la plus favorisée**, selon laquelle tout avantage accordé par une partie à une autre l'est automatiquement à tous les participants.

### Ambitieux

Lancé à Punta del Este en 1986, l'Uruguay Round s'est voulu particulièrement ambitieux. Des domaines «inédits» ou «particulièrement protégés» ont été amenés sur la table des négociations, comme le textile ou l'agriculture. De même la libéralisation devait sans doute constituer une innovation majeure par rapport aux autres rounds.

Mais l'Uruguay Round aura également été le plus long à aboutir. Rapidement, les négocia-

ooo et moyennes entreprises, où la création d'une telle fonction ne paraît pas réaliste, le Parlement européen propose que les services d'inspection du travail puissent intervenir. Rappelons qu'aucun des textes européens sur le harcèlement sexuel ne comporte de valeur contraignante.

### PRÉSERVER L'API-CULTURE EUROPÉENNE

250.000 tonnes de miel: c'est ce que consomment chaque année les citoyens de l'Union européenne. Près de la moitié est fournie par les 458.000 apiculteurs européens, principalement français, allemands et espagnols. Véritable modèle d'agriculture traditionnelle écologique, l'apiculture européenne est aujourd'hui en difficulté, notamment en raison des importations à bas prix de miel provenant de pays tiers: Argentine, Mexique, Chine... Les ministres de l'agriculture ooo

ooo des Douze ont suggéré à la Commission de prendre des mesures telles la fixation de prix minima à l'importation, le respect de critères de qualité sévères ou des aides directes au revenu des apiculteurs. Le commissaire européen, René Steichen, a indiqué qu'il existait déjà des mécanismes communautaires: des aides peuvent être octroyées via les fonds structurels et les producteurs de miel qui se regroupent peuvent obtenir des aides pour faire démarrer leurs activités.

#### ...ET TAXE ÉNERGIE/CO2

Par contre, M. Delors partage tout à fait l'impatience des écologistes sur la proposition de taxe sur les énergies polluantes - dite énergie/CO2. Il s'est dit déterminé à se battre jusqu'au bout de son mandat - à la fin de cette année - pour la faire adopter par les ministres des Douze.

Pour M. Delors, cette taxe, qui figure aussi dans le Livre blanc, favoriserait non seulement la défense de l'environnement, mais aussi l'emploi, car elle permettrait de compenser une baisse des cotisations sociales sur les emplois les moins qualifiés.

►► teurs se sont heurtés à des blocages mutuels sur le délicat dossier de l'**agriculture**, à la base de l'échec de la conférence ministérielle du Heysel, à Bruxelles, en décembre 1990. On connaît la suite: le préaccord agricole de Blair House, atteint durant septembre 1993 à grands efforts de chantages et de menaces, était loin de mettre un point final aux querelles infructueuses.

Le terrain agricole n'aura cependant pas été le seul à se révéler miné. Entre autres dossiers épineux, l'**audiovisuel**, pour lequel les États-Unis, supportés par les puissants lobbystes hollywoodiens, se sont faits le chantre d'une libéralisation poussée. En cela, ils se sont surtout heurtés aux Français, soucieux de la survie du cinéma français et européen, et qui ont brandi la fameuse «spécificité culturelle». En matière de **transports maritimes**, par contre, c'est plutôt la tendance inverse qui s'est manifestée, les États-Unis entendant ici surtout protéger leurs propres armateurs. Enfin, qui ne se souvient des menaces lancées contre l'**acier** subventionné et l'imposition de droits anti-dumping par les USA, principalement au détriment de l'industrie CE... L'épreuve de l'Uruguay Round risquait de menacer la cohésion interne de la Communauté aussi bien que son image vis-à-vis du monde extérieur.

#### Fermeté

Il aura donc fallu 2.643 jours de négociations pour accoucher d'une nouvelle charte pour le commerce international. Les Douze ont été en mesure de soutenir d'une voix une stratégie de négociations aussi ferme que possible face aux exigences des États-Unis. Bien sûr, chacune des parties n'a souscrit aux accords que parce qu'elle a obtenu un «paquet» équilibré. Cela ne signifie pas nécessairement qu'on a assisté à un échange de bons procédés. Aux dires de Sir Leon Brittan, négociateur de l'Union européenne, «il arrive rarement que x soit échangé contre y qui se situe dans un tout autre secteur. Il est plus fréquent, par contre, que l'on cède l'une ou l'autre chose dans un secteur délimité et que l'on décide ensuite de suivre une ligne dure sur d'autres points dans le même secteur parce que, sinon, le résultat deviendrait déséquilibré».

L'Union européenne sort renforcée et la France lui a rendu hommage en disant que sans l'Allemagne et les autres, elle n'aurait probablement rien obtenu. Le Premier ministre français, Edouard Balladur, a souligné que dans la négociation, «la cohésion de

l'Union européenne fut un atout et une chance pour la France», mais aussi que la fermeté française avait permis de mettre un terme à la dérive des institutions européennes, le Conseil européen ayant conduit, orienté, conclu les négociations de sorte que c'est l'Europe politique qui sort vainqueur des négociations.

Les derniers accords du GATT font cependant l'impasse sur les principaux dossiers d'achoppement entre les États-Unis et l'Europe: ainsi, les négociations doivent encore se poursuivre sur les services financiers, les produits sidérurgiques, les marchés publics de télécommunications. Sans évoquer les conséquences sociales et budgétaires de l'accord agricole, l'enterrement probable des technologies européennes qui suite à la disparition des protections douanières risquent de rester à la traîne pendant un certain temps. Surtout, ces accords risquent de sceller pour de nombreuses années le sort de l'Afrique et la Méditerranée. Comme l'a dit un représentant africain: «Nous posons notre tête sur le billot, mais avec dignité, parce que nous n'avons guère le choix».

#### Perspectives

Les résultats finalement obtenus à Genève conduiront-ils à plus de commerce, plus d'investissements et plus d'emplois? Le principe du libre-échange a permis de multiplier par deux le volume des échanges commerciaux mondiaux en un quart de siècle. La recette a donc fait ses preuves.

Pour l'Union européenne, la conclusion de l'Uruguay Round signifie des marchés qui s'ouvrent, des débouchés nouveaux (principalement en Asie et en Amérique Latine) pour les industriels, les banquiers, voire les agriculteurs.

Pour la France, elle marque la fin d'une épreuve, celle de se voir accusée de protectionnisme. La conclusion d'un accord dans des conditions acceptables lui évite la tentation du repli sur soi. La Belgique doit relativiser l'impact de la conclusion de cet accord GATT: les trois quarts de ses exportations sont destinés à ses partenaires de l'Union. □

# L'audiovisuel européen

## ● Sauvé du GATT

L'attitude ferme des Européens a payé : l'audiovisuel a été exclu des matières soumises aux lois du libre marché. Une bataille a été gagnée mais pas la guerre.

**S**ous la pression des grandes sociétés de production américaines (les «majors»), le secteur audiovisuel, pas nommément évoqué au départ dans «l'Uruguay Round», a été finalement inclus dans les «services». L'audiovisuel est le deuxième poste d'exportation le plus important des États-Unis vers l'Europe. 60% à 90% des films et séries regardés par les Européens sont d'origine américaine.

L'Europe est le terrain de prédilection des «majors» américains pour écouler leurs fictions à des prix modiques après les avoir amorties aux États-Unis. La situation s'est encore aggravée ces dernières années avec l'alourdissement des coûts de production. Pour parvenir à équilibrer leurs budgets, les producteurs américains sont condamnés à écouler leurs films sur un marché mondial. De leur côté, les Européens ont développé une politique d'aide et de subvention à une industrie qu'ils estiment être un fer de lance pour la «promotion des identités culturelles nationales ou communautaire». Cette politique a malheureusement démontré ses limites face à la logique industrielle américaine. Aujourd'hui, les films produits à l'intérieur de l'Union représentent 10% à 15% seulement des recettes de cinéma en Europe, le reste étant englouti par le cinéma américain. A titre de comparaison, seuls 2% des films regardés aux États-Unis sont d'origine étrangère.

Les Américains se défendent de pratiquer une politique protectionniste. Les distributeurs invoquent comme argument pour refuser la diffusion d'un film européen, le goût du public américain qui n'aime pas regarder des films doublés.

### ● Enjeux cachés

Dans ce contexte, des accords sur une libéralisation du marché audiovisuel seraient très mal venus en Europe. Ils auraient impli-

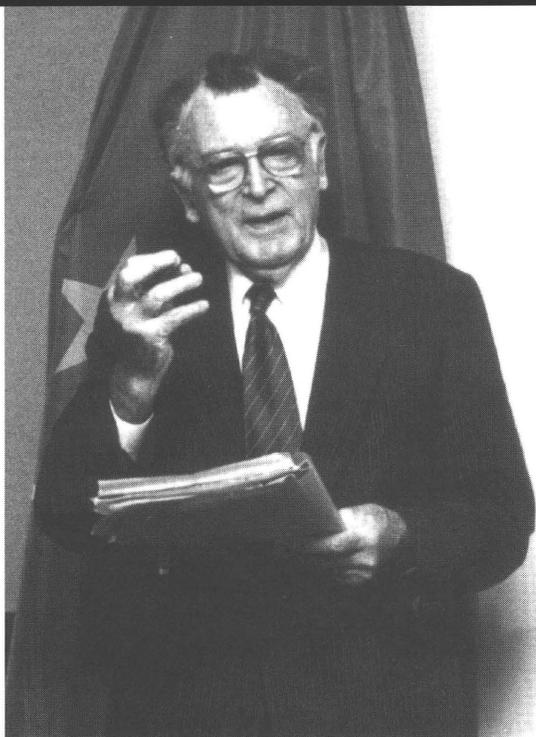
qué la suppression des dispositifs de soutien à la création audiovisuelle mais aussi le démantèlement de la directive européenne «Télévision sans Frontières» qui réserve un quota de diffusion de 50% de production européenne à la télévision. En principe tout au moins, car bon nombre de télévisions ont déjà dérogé à ce quota en choisissant des fictions américaines moins onéreuses. Au-delà de la bataille sur la production, c'est la conquête du marché télévisuel qui est en ligne de mire. Les télévisions de service public prennent une part de marché et donc des recettes publicitaires. Briser le cartel du service public est donc un autre enjeu caché.

On le voit, la conclusion de l'Uruguay Round a mis en veilleuse un dossier épineux dans lequel s'oppose une logique industrielle à une logique culturelle. Cette opposition est bien illustrée par la question de droit d'auteur. Pour les Européens, il appartient au créateur de l'oeuvre. Pour les Américains, c'est le producteur qui a tous les droits. Comment concilier deux approches si différentes? La Commission, en attendant, fait le pari du soutien aux créateurs avec son programme MEDIA. Mais le salut de l'audiovisuel européen repose, à terme, sur la construction d'une industrie audiovisuelle forte face aux Américains. □

### ○○○ MIEUX CONSULTER LES CONSOMMATEURS

Les consommateurs vont pouvoir mieux faire entendre leur voix dans les affaires de l'Union, grâce à deux initiatives prises par la Commission. Ainsi, elle a décidé d'adapter la composition du Conseil consultatif des consommateurs aux évolutions récentes: elle y a introduit l'Institut européen interrégional de la consommation, et elle a augmenté la représentation du Bureau européen des unions de consommateurs (BEUC). Les autres organisations membres du Conseil consultatif proviennent de mouvements syndicaux, familiaux et coopératifs. En outre, un Forum européen de la consommation, réunissant organisations de consommateurs et de fabricants, se tiendra une à deux fois par an. Le premier aura lieu en septembre 1994 sur le double thème de l'accès des consommateurs à la justice et des garanties et services après-vente. ○○○





Entretien avec Albert Coppé:

## ”Les jeunes ne

L'image de l'Europe d'aujourd'hui correspond-elle au portrait idéal qu'avaient dressé ceux qui assistèrent à la naissance de la Communauté européenne? «Oui et non», dit Albert Coppé.

### NON AUX DISCRIMINATIONS FISCALES

Beaucoup d'Européens –peut-être 200.000 ou 300.000– doivent payer plus d'impôts sur le revenu que leurs confrères parce qu'ils résident dans un pays de l'Union autre que celui où ils travaillent. La Commission européenne, qui considère de telles situations comme anormales dans un marché intérieur, entend bien poursuivre les cas de discrimination devant la Cour européenne de Justice.

Fin décembre, la Commission a adopté une recommandation pour demander aux autorités nationales d'assurer aux travailleurs vivant dans un autre pays les mêmes avantages fiscaux qu'aux résidents. Elle fera le point complet de la situation au début de 1995.

### RÉSIDENCE SECONDAIRE EN ESPAGNE?

Les nombreux Européens qui possèdent une résidence secondaire en Espagne mais qui vivent dans un autre pays de l'Union sont maintenant

Dans sa maison de Tervuren, près de Bruxelles, Albert Coppé évoque le souvenir de la première réunion de la «Haute Autorité», organe exécutif de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. A 41 ans, le Belge Albert Coppé en était le plus jeune membre.

L'industrie européenne reposait alors avant tout sur le charbon et sur l'acier. Mais l'enjeu dépassait en réalité ces deux secteurs essentiels: le but poursuivi était l'intégration totale de l'économie européenne, ce qui, en dernière analyse, était une question politique. L'Europe a-t-elle atteint cet objectif? «Oui et non», répond M. Coppé. En 1952, jamais nous n'aurions imaginé que se dessinerait un jour la perspective d'une Union monétaire. Mais l'Europe n'a pas été capable jusqu'ici de se doter d'une politique étrangère efficace». L'échec des Européens en Bosnie l'affecte particulièrement, mais pas en raison de ses seuls aspects humanitaires. «Cet échec, c'est comme un couteau planté dans notre flanc». L'hésitation que montre l'Union européenne à intervenir, explique-t-il, est liée à l'unanimité que requiert une telle décision. Unanimité impossible à obtenir en raison de l'opposition de la Grande-Bretagne qui, selon M. Coppé, craignait qu'une intervention européenne en Bosnie ne créât un précédent qui justifierait une action en Irlande du Nord.

### Union monétaire: fidèle à l'esprit de départ

Lorsque les États membres renoncent à une partie de leur souveraineté, c'est un événement de taille, et la future Union monétaire en est le meilleur exemple. «Cette avancée monétaire correspond à un important transfert de souveraineté», souligne-t-il, ajoutant

qu'elle rejoint les propositions formulées par les pionniers de l'intégration européenne réunis à La Haye, en 1948, pour le congrès du Mouvement européen. Des représentants de six pays –ceux-là mêmes qui devaient former la première Communauté– s'y exprimèrent en faveur de l'abandon, nécessaire à leurs yeux, d'une partie de leur souveraineté par les États nationaux. Les Britanniques (et les Irlandais) s'y opposaient et refusaient d'accepter ce principe.

L'acceptent-ils aujourd'hui? La Grande-Bretagne n'est-elle pas membre depuis 1973? Une différence énorme sépare l'expression anglaise «in principle» du français «en principe». Les Britanniques –et les Néerlandais– monteraient sur les barricades pour défendre un principe, tandis que les Français se servent des termes «en principe» pour indiquer qu'ils sont prêts à poursuivre la discussion. L'adhésion de la Grande-Bretagne devint possible quand le négociateur britannique Heath déclara en 1972: «Nous voulons adhérer à la Communauté telle qu'elle fonctionne aujourd'hui». Et comment fonctionnait-elle alors? Selon la règle de l'unanimité, une règle que la France défendit avec tant d'opiniâtreté qu'elle refusa longtemps de siéger aux réunions communautaires. Suivant cette analyse, la politique française de la chaise vide aurait donc été déterminante dans la décision britannique d'adhérer à la Communauté. «Il a fallu déployer des trésors de diplomatie, raconte M. Coppé, pour progresser pendant quarante ans à partir d'une double base: le principe supranational d'un côté et le principe intergouvernemental de l'autre. Il est pénible de constater que ces deux options ont connu des développements inégaux. Le plus grave n'est pas la crise économique, que

# «Ils nous suivent pas»

nous finirons par maîtriser, mais la non-intervention en Bosnie, un échec qui nous touche plus que tous les autres».

## **Maastricht: une semence sur un sol stérile**

A cela s'ajoute, selon lui, que l'Union européenne ne nous rapproche pas de la jeunesse: «Elle ne nous suit pas». Ses conférences lui ont appris que les jeunes gens ignorent tout de l'histoire de l'Europe. «Ils ne l'apprennent plus, ils ne la font plus», déclare-t-il sur un ton amer. «Comment construire une Europe unie avec des analphabètes de l'histoire?» Il concède qu'ils n'y sont pour rien, c'est l'enseignement qui est en cause. Mais l'Europe ne se fera pas si la nouvelle génération ne contribue pas à la mettre sur pied. Le mauvais accueil réservé au traité de Maastricht n'a pas d'autre explication: la semence a rencontré un sol stérile. Mais que valait la semence? «C'est le plus mauvais traité que j'ai vu naître, dit M. Coppé en colère, et nous ne devons pas espérer que la collaboration intergouvernementale nous mènera plus loin».

## **Vers une confrontation**

Si malgré tout l'Europe continue de progresser, c'est qu'elle sera stimulée par le Parlement européen, qui a élaboré un projet de constitution européenne liant l'élargissement de l'Union à certains aménagements institutionnels. Pour M. Coppé, «l'approfondissement et l'élargissement doivent être des préoccupations constantes». Son engagement européen, resté vivace depuis un demi-siècle, est encore illustré par l'importance qu'il accorde à un texte adopté par le Parlement européen en 1989: il ne ratifiera les nouvelles adhésions que si celles-ci

offrent, à terme, au Conseil de l'Union élargie, la possibilité de statuer à la majorité. M. Coppé a énergiquement souligné en rouge et en bleu son exemplaire de la résolution parlementaire. «Nous allons au-devant d'une confrontation», lance-t-il. Le Parlement ne peut reculer sans perdre la face. M. Coppé évoque en termes peu flatteurs la Commission, allié naturel du Parlement depuis quarante ans, qui en cette matière fait toutefois le jeu du Conseil.

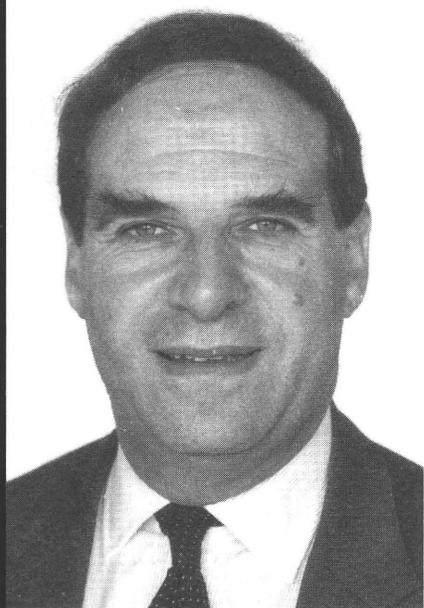
La perspective de la monnaie unique se dessine heureusement à l'horizon, même si elle ne concernera d'abord que quelques États. Des pays comme les Pays-Bas, la Belgique et la France, du fait de leurs relations économiques étroites, se doivent de disposer de monnaies stables. La monnaie unique n'est dès lors plus aujourd'hui qu'un problème technique, chacun acceptant la monnaie de l'autre dans le cadre de relations commerciales intensives. «Nous atteindrons facilement cet objectif». □

## **Albert Coppé**

*Né à Bruges en 1911.*

*Professeur d'économie à l'université de Louvain à partir de 1941, Albert Coppé est devenu membre du CVP au lendemain de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale. Il exercera de 1950 à 1952 les fonctions de ministre des travaux publics, des affaires économiques et de la reconstruction. Pendant 20 ans, il siège dans les différents exécutifs européens: membre et vice-président de la Haute Autorité de la CECA de 1952 à 1967 et membre de la Commission de 1967 à 1972. Il a exercé ensuite d'importantes responsabilités dans le monde des affaires, notamment comme président de la Générale de Banque. Parmi les ouvrages qu'il a publiés: «Le défi européen», «L'entreprise multinationale» et «L'inflation».*

○○○ débarrassés d'une formalité coûteuse: celle de devoir faire appel à un représentant fiscal sur place pour recevoir leur feuille d'impôts immobiliers. A la suite de plaintes de particuliers et de questions d'eurodéputés à la Commission, les autorités espagnoles ont adopté fin décembre une loi qui résout le problème. □



par Sir Leon Brittan,  
membre  
de la  
Commission  
européenne

## Pour bien utiliser l'Uruguay Round

L'accord du GATT de décembre dernier implique à la fois une refonte des règles de l'économie internationale et un abaissement considérable des obstacles aux échanges – tarifaires et non tarifaires. D'après une analyse statique approximative, l'aspect tarifaire à lui seul aurait sur notre économie un impact potentiel comparable à celui que l'on attribue à la création du grand marché. Cependant, si ceux qui négocient des accords ouvrent des possibilités, ils ne peuvent pas imposer la prospérité. Pour exploiter ces possibilités, les entreprises doivent être stimulées et amenées à prendre conscience des changements qui se préparent; elles doivent réfléchir sérieusement à la manière de les mettre à profit. Je suggère deux moyens de stimuler les entreprises pour qu'elles exploitent l'Uruguay Round: le faire connaître et élaborer une stratégie de coopération.

### Faire connaître les résultats

Il ne sera guère difficile de faire connaître les résultats de l'Uruguay Round; mais il faut agir vite et sur une grande échelle. Chacun doit y contribuer: la Commission, les États membres et les organisations professionnelles européennes. Pour sa part, la Commission ne ménagera pas ses efforts. Mais la connaissance ne s'acquiert que par le dialogue: nous savons ce que nous avons négocié; nous l'avons négocié dans une large mesure à la lumière d'objectifs suggérés par l'industrie européenne. A présent nous demandons aux industriels de nous indiquer les obstacles qui subsistent et les marchés les plus importants pour eux: ainsi seulement pourrons-nous établir nos priorités quant à l'ouverture des marchés pour la prochaine étape.

### La nécessité de la coopération

La coopération apparaît plus nécessaire dans un monde plus complexe. Puisqu'aujourd'hui les obstacles aux exportations ou aux investissements extérieurs européens proviennent des règles et des comportements des autres entités économiques, ce ne sont pas toujours des négociations de gouvernement à gouvernement qui nous permettront de les éviter au plus vite. Les organismes non gouvernementaux qui déterminent les règles du jeu ou le marché, qu'il s'agisse de bourses des valeurs ou d'instances de l'aviation civile, devront de plus en plus travailler ensemble, en impliquant d'autres professionnels de

leurs secteurs respectifs. Ils serviront ainsi leurs intérêts communs, mais on peut espérer qu'ils serviront également l'intérêt général.

De plus en plus, les entreprises se rendent compte qu'elles ont besoin d'une telle coopération. Il s'agit d'une nécessité et non d'un luxe, pour les PME comme pour les grandes firmes, pour tous les secteurs productifs de l'économie. Par conséquent l'Union européenne – la Commission comme les États membres – doit trouver les moyens d'y contribuer. Pour ne citer que trois exemples:

- Nous devrions envisager d'inciter les entreprises à redoubler d'efforts pour améliorer la coopération de nos exportateurs avec leurs clients potentiels. Ce pourrait être une nouvelle priorité pour les budgets de promotion des exportations en Europe.
- Nous devrions aussi veiller à ce que les entreprises européennes, notamment les PME, soient mieux informées des attitudes à adopter face aux habitudes d'achat des marchés potentiels situés hors d'Europe.
- Nous devrions plus systématiquement associer les entreprises aux rencontres et aux visites organisées à l'échelon gouvernemental. Dans une relation fructueuse entre deux partenaires, on ne se contente pas de parler des obstacles, mais on fait se rencontrer les entreprises que ces obstacles séparent. La Commission le fait de temps à autre. Les États membres le font plus souvent, semble-t-il. Peut-être devrions-nous tous passer à la vitesse supérieure.

Les négociations de l'Uruguay Round se sont achevées par une réussite retentissante. Il faut maintenant ratifier les résultats, achever les travaux et établir un nouvel ordre du jour. Mais, parallèlement à ce programme de négociations, on doit aussi faire avancer un programme de mise en oeuvre. Pour l'élaborer, il faut agir avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles. C'est la priorité pour 1994. □



## décisions

### Dimension extérieure du marché intérieur

Les douze pays de l'Union européenne, qui constituent un marché sans frontières intérieures, vont désormais former aussi un ensemble économique homogène vis-à-vis de l'extérieur. Les ministres des Douze se sont mis d'accord le 8 février 1994 sur une série de textes poursuivant un triple but: d'une part remplacer des mesures nationales par des dispositions communes, d'autre part renforcer la politique commerciale européenne existante et enfin simplifier les procédures pour les entreprises européennes achetant hors de l'Union. Les Douze ont d'abord décidé de supprimer 6.417 restrictions nationales à l'importation, ne laissant à leur place que quelques quotas communautaires. Ils ont également établi des règles européennes uniformes qui instaurent un formulaire unique valable dans toute l'Union pour les importateurs européens de produits industriels. Ils ont enfin rendu plus efficaces les instruments européens de défense contre les pratiques commerciales déloyales de pays étrangers. Ainsi il suffira d'une majorité simple au Conseil de l'Union, au lieu d'une majorité renforcée aujourd'hui, pour adopter des taxes anti-dumping ou anti-subsidations. De plus, la Commission européenne traitera les plaintes plus rapidement, en respectant certains délais qui seront de rigueur le 1er avril 1995 au plus tard –lorsque la Commission aura des effectifs supplémentaires; ces derniers resteront quand même inférieurs à ceux des services américains ou japonais comparables. En dernier lieu, à partir du 1er mars 1994, les litiges en matière de dumping et de subventions seront traités par le Tribunal européen de première instance et non plus par la Cour de Justice, ce qui accélérera les procédures.

### TVA pour l'occasion et les oeuvres d'art

A partir du 1er janvier 1995, les ventes de biens d'occasion et d'oeuvres d'art seront soumises dans toute l'Union européenne à un régime commun de taxation adopté le 14 février 1994 par le Conseil de l'Union sous la forme d'une «7e directive TVA». Sous le nouveau régime, les ventes entre

particuliers continueront à s'effectuer sans TVA et sans aucune formalité.

Pour les ventes réalisées par des professionnels, seule la marge bénéficiaire du vendeur sera soumise à la TVA, au taux normal, et non la valeur totale de l'article, comme c'est encore le cas dans huit pays de l'Union (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). La taxation aura lieu dans le pays du vendeur, une anticipation du régime définitif de TVA prévu pour 1997 dans tous les secteurs. Des régimes spéciaux s'appliqueront aux objets d'art vendus aux enchères ou par les artistes eux-mêmes. Quant aux voitures, elles seront «d'occasion» si elles ont au moins six mois et 6.000 km au compteur –au lieu de trois mois et 3.000 km actuellement.

### Documents sur demande à la Commission

A la Commission européenne, tous les documents sont désormais accessibles au public depuis le 15 février 1994, sauf ceux qui entrent dans des catégories bien précises: selon la nouvelle politique adoptée le 9 février 1994 par la Commission, environ 99% des documents qui lui sont présentés peuvent être divulgués, y compris les rapports préparatoires. Les 1% restants ont trait à la vie privée d'une personne, à une procédure judiciaire ou d'inspection; ils contiennent des secrets commerciaux ou ils ont des implications graves pour la sécurité publique, la stabilité monétaire ou les relations internationales. En outre, les procès-verbaux des réunions de la Commission et le courrier de celle-ci restent confidentiels. En revanche, des études demeurées jusqu'à présent dans l'ombre vont pouvoir être diffusées.

### Formation permanente en 1994

Cette année, plus de 2.000 organismes de toute l'Union européenne –des entreprises, parmi lesquelles 80% de PME, des syndicats et des instituts de formation– vont travailler ensemble à l'amélioration de la formation permanente. Ils vont recevoir en tout 17 millions d'ECU pour 298 projets sélectionnés par la Commission européenne le 13 janvier 1994 dans le cadre du programme FORCE, lancé en

### Vers la société d'information de demain

La création de nouveaux réseaux de communications informatisés dans l'Union européenne créera plus d'emplois qu'elle n'en supprimera; en outre elle augmentera la compétitivité de l'économie européenne. Telle est la conviction du groupe de haut niveau chargé en décembre par le Conseil européen de préparer pour juin des propositions concrètes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Ces propositions devront mettre en oeuvre l'un des principaux axes du Livre blanc de la Commission européenne «Croissance, compétitivité, emploi». Ses 19 membres ayant été nommés par les ministres des Douze le 8 février 1994, le groupe de haut niveau, s'est réuni pour la première fois le 15 février sous la présidence du commissaire européen aux affaires industrielles, Martin Bangemann. Le groupe réunit des responsables de tous les pays de l'Union et de tous les secteurs intéressés par les technologies de l'information. Il estime que la technologie nécessaire aux nouveaux réseaux existe en Europe, mais qu'il faut favoriser la demande en abolissant des obstacles tels que les monopoles et établir des règles européennes pour garantir l'accès aux réseaux. Le groupe Bangemann va maintenant s'attaquer d'une part aux aspects technologiques et économiques de la question, d'autre part aux implications politiques comme la déréglementation et la normalisation. Rappelons qu'un second groupe de haut niveau doit étudier le financement des réseaux, sous la présidence du commissaire européen aux affaires économiques, Henning Christophersen.

1991. Parmi ces projets, 165 visent à faciliter l'adaptation des salariés aux mutations dans l'industrie et les services. Les 133 autres projets intéressent des secteurs déterminés: agro-alimentaire, commerce de détail, réparation et distribution automobiles. Depuis sa création, FORCE a établi peu à peu le plus grand réseau européen d'échanges et de coopération pour la formation permanente.



## En bref

Pour permettre aux zones à problèmes de l'Union d'exploiter au maximum les aides régionales communautaires, la Commission veut améliorer la formation de ceux qui les reçoivent ou qui les gèrent. Le 13 janvier 1994, elle a décidé de fournir un million d'ECU en tout à dix projets pilotes en faveur de fonctionnaires régionaux ou municipaux et de responsables de PME. Fin 1995, la Commission dressera un bilan de cette action pour savoir s'il faut ou non la poursuivre.

Le Conseil de l'Union européenne a décidé de lancer, le 24 janvier 1994, un programme de développement des statistiques européennes dans les domaines de la recherche, de la technologie et de l'innovation. Ce programme, qui prendra fin le 31 décembre 1997, recevra 2,9 millions d'ECU du budget européen.

La Commission européenne a adopté, le 8 février 1994, le nouveau programme-cadre de développement régional pour le Portugal, qui implique une aide de 13,98 milliards d'ECU du budget européen durant la période 1994-1999. Le programme portugais pour les années 1989-1993 avait permis de créer 8.000 emplois et de faire avancer le pays de 3 % par rapport à la moyenne du produit intérieur brut communautaire.

## initiatives

### BEI: 19,6 milliards prêtés en 1993

Malgré la récession économique, les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI), la banque de l'Union européenne, ont augmenté de 15 % en 1993, passant à 19,6 milliards d'ECU contre 17 milliards en 1992. Sur les 17,7 milliards prêtés à l'intérieur de l'Union, 7,8 milliards étaient destinés aux réseaux transeuropéens de transports, de télécommunications et d'énergie, dont 2,4 milliards au titre du mécanisme d'Edimbourg créé par les Douze pour relancer l'économie. D'autre part la BEI a prêté l'an dernier 2,7 milliards à des entreprises, dont 1,5 milliard à des PME – au nombre de 3.068 – parmi lesquelles 83 % emploient moins de 50 personnes. La BEI prête aux PME par l'intermédiaire de banques ou établissements financiers classiques qui reçoivent des sommes globales de la Banque européenne pour les prêter à leur tour à diverses entreprises petites et moyennes. Par ailleurs 74 % des prêts de la BEI au sein de l'Union se sont concentrés dans les régions défavorisées.

### TVA: programme chargé pour 1994

Avant la fin de l'année, la Commission européenne présentera aux Douze ses propositions pour le régime définitif de

TVA qui devrait fonctionner à partir de 1997. En l'annonçant devant une commission du Parlement européen le 28 janvier 1994, Mme Scrivener, commissaire européen à la fiscalité, a souligné qu'il fallait quand même perfectionner le régime transitoire actuel. En matière de TVA, la Commission proposera aux Douze cette année des mesures de simplification quant aux transactions en chaîne, à la représentation fiscale et aux travaux de réparation et d'entretien. Elle souhaite aussi faire simplifier le régime des produits soumis à accises - alcools, tabacs et carburants.

### Ouvrir davantage les marchés publics

Environ 100.000 organismes publics ou parapublics dans les douze pays de l'Union ont la capacité financière d'offrir des contrats ouverts à la concurrence européenne selon les règles du grand marché. Le nombre des avis de marchés publics au Journal Officiel de la Communauté est passé de 19.000 en 1988 à 67.000 en 1993. Mais les règles européennes restent souvent lettre morte et, surtout, elles ne profitent pas assez aux PME. Pour améliorer la situation, le commissaire européen chargé du marché intérieur, Raniero Vanni d'Archirafi, a proposé des « pistes de réflexion », lors d'un séminaire organisé sur ce thème les 14 et 15 janvier 1994 par la Commission européenne. Cette dernière achève déjà l'élaboration d'un vocabulaire des marchés publics et d'un système d'information européen dans ce domaine. Selon M. Vanni d'Archirafi, il faut également inciter les PME à utiliser des services d'assistance pour répondre à des offres émanant d'organismes établis dans d'autres pays de l'Union. Il faut en outre améliorer la formation de ceux qui lancent les offres et des responsables d'entreprises susceptibles d'y répondre. Il convient aussi de favoriser l'adoption de normes européennes là où elles font défaut. Enfin, le commissaire estime nécessaire de sensibiliser les médias aux marchés publics qui, en 1990, ont représenté quelque 8 % du produit intérieur brut de l'Union européenne.

## En bref

Dans un rapport remis à la Commission européenne le 1er février 1994, le « comité des sages » pour le transport aérien a estimé qu'il fallait appliquer pleinement les « lois européennes » qui libéralisent le



secteur. Les «sages» préconisent en outre un système européen de contrôle aérien, une politique extérieure commune et une suppression à terme des aides publiques au transport aérien.

La Commission européenne poursuivra devant la Cour de justice européenne les cas de discrimination privant des Européens d'avantages fiscaux parce qu'ils résident dans un pays membre de l'Union autre que celui où ils travaillent. Elle l'a fait savoir le 10 février 1994 en publiant une recommandation où elle demande aux Douze d'abolir ces discriminations qui toucheraient 200.000 ou 300.000 personnes.

### **Grand marché: bien, mais peut faire mieux**

«Ça va plutôt bien, mais il y a des problèmes». Ainsi apparaît le bilan de la première année de grand marché sans frontières, résumé devant la presse par John Mogg, directeur général du marché intérieur à la Commission européenne. Pour faire le point face aux critiques formulées par des entreprises à l'occasion d'enquêtes, M. Mogg a précisé que la Commission a reçu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, 430 plaintes d'entreprises s'estimant victimes de barrières dans d'autres pays de l'Union; 50 de ces plaintes avaient trait aux marchés publics. Dans 10% des cas seulement, la Commission a dû passer à la deuxième étape de la procédure d'infraction parce que le problème en cause subsistait. M. Mogg a souligné que les entreprises ne devaient pas hésiter à s'adresser à la Commission en cas de problème: leur plainte reste confidentielle. Pour sa part, la Commission a décidé de lancer automatiquement une procédure d'infraction dès qu'un État membre laisse passer l'échéance d'une «loi européenne» sans la transposer dans sa législation nationale. Au 31 décembre 1993, les Douze avaient transposé en moyenne 87% des «lois» nécessitant cette procédure, avec un maximum de 96% au Danemark et un minimum de 83% en Espagne; 75% des «lois» arrivées à échéance étaient en vigueur dans tous les États membres.

## **pme**

### **Stages de formation au Japon**

Vous souhaitez mieux comprendre l'organisation du travail et de la production au Japon? Vous y cherchez des partenaires, des distributeurs ou des franchisés? Vous voulez développer votre production pour l'exportation au Japon? Le «programme de formation des ressources humaines» (en anglais Human Resources Training Programme ou HRTP) constitue un bon moyen pour y parvenir. Mis sur pied avec le soutien de la Commission européenne et du ministère japonais de l'industrie et du commerce extérieur (MITI), il offre des stages de formation organisés par le Centre euro-japonais pour la coopération industrielle (EC-Japan Centre for Industrial Cooperation). Ces stages s'étalent sur une période de 11 ou 16 semaines. Chacun d'eux se divise en deux parties: 9 ou 13 semaines de formation en séminaires, puis deux ou trois semaines en entreprise.

Les programmes de formation ont lieu deux fois par an: de janvier à mars (11 semaines) et d'août à novembre (16 semaines). Les candidats travaillant dans des PME doivent, entre autres conditions, avoir au moins 32 ans, occuper un poste-clé dans l'entreprise et avoir la nationalité d'un pays de l'Espace économique européen (Union européenne + Autriche, Finlande, Islande, Norvège et Suède). Ils peuvent obtenir des bourses d'étude octroyées par la Commission européenne. Les dates-limites pour la réception des candidatures sont fixées au 31 mai 1994 pour le HRTP XV (départ en août 1994) et au 31 octobre 1994 pour le HRTP XVI (départ en janvier 1995). On peut obtenir un formulaire de candidature en écrivant à:

Commission européenne - DG XXIII - Sous-traitance - HRTP - rue de la Loi 200 (AN 80 - bureau 4/24) - 1049 Bruxelles.

### **JOPP: entreprises conjointes en Europe centrale et orientale**

Dans le cadre du programme PHARE, destiné à encourager la transformation des économies de l'Europe centrale et orientale, la Commission européenne a lancé, en 1991, le «programme PHARE d'entreprises

conjointes» (en anglais JOint venture Phare Programme ou JOPP). Il vise à faciliter la création et le développement d'entreprises conjointes dans les pays d'Europe centrale et orientale et à y favoriser l'investissement étranger et l'essor du secteur concurrentiel. Destiné principalement aux PME, JOPP peut intervenir aux différents stades de création d'une entreprise conjointe, depuis l'étude de faisabilité jusqu'au financement de la société constituée. Doté d'un budget de 20 millions d'écus (1 ECU = 6,6 FF ou 40 FB) pour la période 1991-1994, JOPP a déjà permis de financer plus de 250 projets. Ces derniers fourniront aux pays en cause plus de 500 millions d'écus d'investissements productifs, si les prévisions actuelles se concrétisent. Devant ce succès, la Commission européenne a décidé de prolonger le programme avec un budget supplémentaire de 27,5 millions d'ECU pour 1994. Le lien entre les services de la Commission européenne et les entreprises est assuré par un réseau d'intermédiaires financiers associé au programme.

## **vu de l'extérieur**

### **Statistiques «européennes» à l'Est**

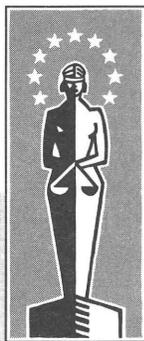
Sept pays d'Europe centrale et orientale ont décidé d'adopter des systèmes statistiques permettant d'obtenir des chiffres comparables avec ceux de l'Union européenne. Le 17 janvier 1994, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie ont signé un accord dans ce but avec Eurostat, l'office statistique européen. Ces pays tournent ainsi le dos aux statistiques sujettes à caution des anciens régimes communistes.

### **En bref**

Près d'un Slovaque sur deux souhaite l'adhésion de son pays à l'Union européenne, contre 11% seulement d'avis contraires. C'est ce que révèle un sondage dont les résultats ont été publiés le 17 janvier 1994.

# Informé le travailleur: une obligation pour l'employeur

La charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs stipule que les conditions de travail de tout salarié de l'Union européenne doivent être précisées, de quelque façon que ce soit, conformément aux dispositions spécifiques de chaque pays. Cette mesure est consacrée par la directive 91/533 du Conseil, en vigueur depuis le 30 juin 1993.



F. Point

## EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone

au (02) 295 94 78

tous les jeudis  
de 14h à 18h.

Toute demande  
d'information écrite  
peut être adressée à:

**EURODROIT**  
rue Archimède 73  
1040 Bruxelles.

Entretiens individuels  
sur rendez-vous

L'employeur est tenu d'informer le travailleur des éléments principaux du contrat de travail ou de la relation de travail.

L'information en question doit porter pour le moins sur les données suivantes: identité des parties; lieu de travail; titre, rang, qualité ou catégorie du travail ou du moins les caractéristiques principales ou la description du travail; date de prise d'effet; en cas de travail temporaire: durée prévisible; durée des congés payés ou du moins la façon dont ce congé est fixé et octroyé; durée du délai de préavis ou du moins la façon dont les délais sont fixés; le salaire de départ, les autres composants et la périodicité des versements de salaire auquel le travailleur a droit; durée de travail normale journalière et hebdomadaire du travail et, au besoin: communication des conventions collectives applicables et de l'organe habilité à conclure ces conventions.

Ces informations doivent être communiquées par écrit au plus tard deux mois après l'entrée en service; si le travail prend fin

avant l'arrivée à expiration de ce délai, les données doivent être fournies lors de l'attribution du poste de travail.

Si le travailleur va travailler dans un pays tiers dont la législation s'applique à son contrat de travail, les informations suivantes complémentaires doivent lui être communiquées avant son départ: durée du travail à l'étranger; devise dans laquelle le salaire sera payé; dans le cas d'espèce, les avantages en espèces et en nature liés au travail à l'étranger; dans le cas d'espèce, la façon dont est réglé le retour du travailleur dans son pays. Cette obligation d'informations complémentaires n'est valable que pour autant que la durée du travail à l'étranger soit supérieure à un mois.

Les modifications au contrat de travail doivent être communiquées par écrit au travailleur dans le mois suivant l'entrée en vigueur de cette modification.

Une modification des dispositions législatives, administratives ou statutaires des conventions collectives dont il a déjà été fait état dans les documents cités ci-dessus, ne doit pas être communiquée par écrit.

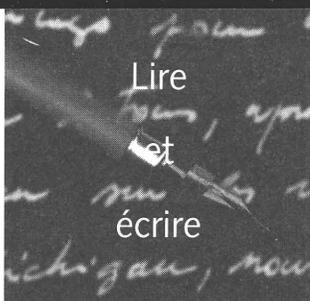
## Obligations incombant aux États membres

Les États membres doivent veiller à ce que l'obligation d'information existe et soit respectée. Les dispositions nécessaires doivent être prises afin que cette obligation soit imposée, au besoin, par le tribunal; il peut être exigé éventuellement que l'employeur soit préalablement mis en demeure et qu'un délai de deux semaines lui soit accordé pour fournir une réponse.

Les États membres sont autorisés à ne pas imposer d'obligation d'informer si le contrat de travail n'est pas supérieur à un mois, si la durée de travail hebdomadaire n'est pas supérieure à 8 heures ou s'il s'agit de contrats de travail de nature occasionnelle et/ou particulière. Il va de soi que des dispositions légales ou administratives plus favorables peuvent être appliquées. □

*Jan Van hoof*





## Écoles européennes

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance de l'article paru dans "Eurinfo" de février, consacré au 40e anniversaire de la première École européenne à Luxembourg.

Hormis une erreur relative à la date de la décision concernant le siège de la CECA à Luxembourg (ce n'est pas en août 1953, mais 1952), je n'ai constaté qu'une seule imprécision dans le texte à propos de l'usage d'une «langue de travail» pour les cours d'histoire et de géographie. En effet, ce n'est pas pour des raisons financières que ces cours n'ont été donnés qu'en allemand et en français. C'était au contraire une décision délibérée, encore valable à l'heure actuelle, qui a été étendue à d'autres cours, aux «Heures européennes» et à une troisième langue de travail, l'anglais.

Parmi les raisons qui sous-tendent cette décision, je citerai, en priorité, l'attitude positive des parents à l'égard du «multilinguisme», mais aussi les efforts en vue de donner un contenu plus objectif à ces cours qui comportent une charge émotionnelle certaine (...)

A l'actif des écoles européennes il y a aujourd'hui les résultats obtenus en vue de pallier cette faiblesse – véritable «talon d'Achille» de l'Europe – qu'est l'incontournable plurilinguisme.

Autre point positif, le fait que la formation de base est dispensée dans toutes les langues officielles (actuellement au nombre de neuf) de la Communauté et qu'elle aboutit à un baccalauréat européen qui donne accès aux universités des douze États membres.

Les écoles européennes forment des «citoyens européens». Aussi n'y aura-t-il jamais assez d'écoles européennes en Europe ou d'écoles nationales qui, avec l'appui de la Communauté, appliquent des principes semblables pour aboutir au multilinguisme et à la prise de conscience de notre culture communautaire.

A. Van Houtte  
Bruxelles

# au jour le jour

## 20 février 1994

Les Suisses se prononcent pour l'interdiction de la traversée des Alpes par les camions européens, impliquant le transfert sur rail du fret routier d'ici 2004.

## 26 février 1994

Succédant à Anvers, Lisbonne devient capitale européenne de la culture pour 1994.

## 28 février 1994

A la suite du massacre d'Hebron – un extrémiste juif massacre plus de 50 Palestiniens – l'Union européenne demande à Israël d'assurer la protection des habitants des territoires occupés.

## 1er mars 1994

Trois pays candidats à l'adhésion concluent un accord politique avec l'Union européenne: la Suède, la Finlande et l'Autriche. Les négociations avec la Norvège se poursuivent.

## 2 mars 1994

La Commission saisit la Cour européenne de Justice à la suite d'une plainte de la firme flamande Van Hool à l'encontre de l'association momentanée EMI-Renault. La plainte concerne la livraison de 278 bus à la Région wallonne, marché dont Van Hool s'estime injustement évincé.

## 6 mars 1994

Melina Mercouri, ancien ministre grecque de la culture, et très populaire dans son pays, meurt des suites d'un cancer. Elle avait réussi à faire d'Athènes la première capitale culturelle d'Europe. Cette patriote, comme elle se définissait, soutenait avec virulence les positions grecques contre la Macédoine.

## 8 mars 1994

Tandis que le tram circule à nouveau à Sarajevo, l'aéroport de Tuzla est placé sous contrôle de l'ONU.

## 10 mars 1994

Le Comité des Régions, institué par le traité de Maastricht, tient sa session inaugurale. Le Français Jacques Blanc est nommé président.

## 13 mars 1994

A Vienne, Croates et Musulmans bosniaques concluent un accord global sur la constitution d'une Fédération Croato-musulmane.

## 16 mars 1994

La Norvège boucle ses négociations pour son adhésion à l'Union européenne.

## 27 mars 1994

A Bruxelles, manifestation nationale pour la démocratie et contre les exclusions.

## LA NOUVELLE REGLEMENTATION BELGE SUR LES VOYAGES

La directive européenne du 13 juin 1990 concernant les "voyages, vacances et circuits à forfaits" vient d'être transposée en droit belge. D'où l'organisation d'un colloque organisé à Bruxelles Hôtel Sheraton le 28 avril prochain par l'asbl Commission de Litiges Voyages, avec la collaboration et l'appui du ministère des affaires économiques et de la Commission européenne. Le colloque se déroulera en français, en néerlandais et en anglais.

Renseignements: 02/233 60 36 ou 02/542 34 04

# publications

## ■ gratuites

Les publications suivantes, éditées par l'Office des publications officielles de la C.E., peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles:

• Bruxelles et la Wallonie dans l'Union européenne, 16 p.

• Vlaanderen en Brussel in de Europese Unie, 16 p.

• Patricia Niedzwiecki, Femmes et Langage, in «les cahiers de Femmes d'Europe», N°40

## autres publications:

• Expanding Horizons: A report by the Comité des Sages For Air Transport to the European Commission, janvier 1994, 56 p. Disponible à la Commission européenne, Direction générale des Transports, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.

• Administration belge des Douanes et Accises, «Rapport annuel - Activités 1993». Disponible à l'Administration des Douanes et Accises, Tour des Finances, boîte 37, bd du Jardin Botanique 50, 1010 Bruxelles.

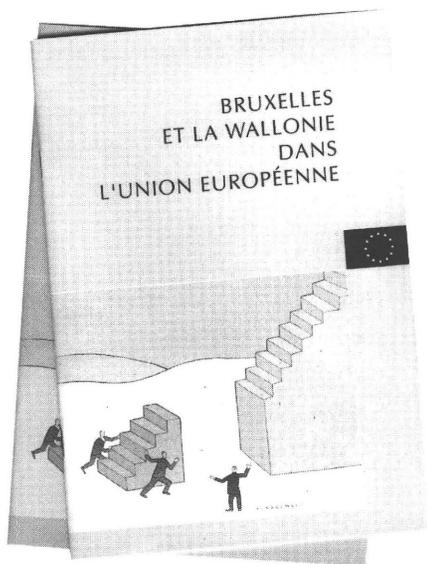
## ■ en vente

- à l'Institut de l'Entreprise, rue de la Concorde 53, 1050 Bruxelles:

• Koen Matthyss, Entreprise et démographie, Institut de l'Entreprise & Fondation Roi Baudouin, Roularta Books, 131 p., 650 F.

- au Secrétariat national de l'Enseignement catholique, Bureau pédagogique, place de Sainte-Adresse 12, 1070 Bruxelles:

• L'Europe d'écoles, nouveau bimestriel de 8 p. paraissant les mois impairs, destiné à ouvrir les établissements scolaires à la dimension européenne. Abonnement: 400 F les 5 numéros.



## Les régions belges dans l'Union européenne

Pour Jacques Delors, président de la Commission européenne, «la participation des régions à la construction de l'Europe est un facteur essentiel du succès. C'est notre façon de nous rapprocher de l'objectif de l'Union européenne qui tire, en particulier, sa force des traditions économiques, sociales et culturelles des régions et sa cohésion du respect de ces traditions». C'est dans cet esprit que le Bureau de la Commission européenne en Belgique vient d'éditer deux fascicules: «Bruxelles et la Wallonie dans l'Union» et «Vlaanderen en Brussel in de Europese Unie» (16 pages chacun). Disponibles au Bureau, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles. □

L'Union européenne est avant tout une association libre entre Etats membres et la substance même de ces Etats, leurs populations et leurs régions, en vue d'édifier une union offrant plus de prospérité, plus de liberté, plus de sécurité à l'ensemble de ses citoyens.

## Le Livre blanc au menu du prochain lunch-débat

En collaboration avec la Maison de l'Europe, le Bureau en Belgique de la Commission européenne organise le mardi 10 mai 1994 à 12h30 un lunch-débat consacré au Livre blanc sur la croissance,

la compétitivité et l'emploi (voir notre supplément). L'orateur sera le vicomte Etienne Davignon, ancien commissaire européen. Renseignements et inscriptions: 02/295.38.44.

### ILS ONT DIT OU ÉCRIT

Les particularismes historiques, souvent nés de la langue ou des modes de vie, sont respectables. J'attache plus de prix à ces liens culturels et moraux qu'aux arguments économiques qui sont souvent beaucoup plus fragiles. Il appartient aux Etats de déterminer ce qui doit être à tout prix préservé d'un centralisme européen excessif. La Belgique peut à cet égard servir d'exemple. Malgré le caractère artisanal de nos nouvelles institutions, elles répondent assez bien aux aspirations particulières.

**Pierre Harmel,**  
ancien Premier ministre belge,  
dans «Le Vif-l'Express»  
du 25 février 1994.

La menace que les nationalismes font peser sur la paix en Europe doit inciter les Occidentaux à réfléchir aux moyens d'une intégration politique et économique rapide, seule capable de préserver la tolérance sur le vieux continent.

**Anatoli Sobtchak,**  
maire de Saint-Petersbourg, dans  
«Libération» du 4 mars 1994.

Le repli enregistré en Europe dans l'application du droit d'asile a de quoi nous inquiéter. L'Europe a inventé ce concept, et voici qu'elle semble vouloir le «délégitimer» au niveau international, en appliquant des politiques restrictives, en-deça du statut reconnu aux demandeurs d'asile.

**Pierre Sané,**  
secrétaire général  
d'Amnesty International,  
dans «La Libre Belgique»  
du 23 février 1994.

On dit parfois par boutade que la seule culture que les pays d'Europe partagent est la culture américaine.

**Rob Kroes,**  
professeur d'américanistique  
à l'université d'Amsterdam,  
dans «NRC Handelsblad»,  
12 février 1994.

Dans le grand schéma industriel conçu par les patrons des entreprises de loisirs, chacun constate que l'information est avant tout considérée comme une marchandise; et que ce caractère l'emporte, de loin, sur la mission fondamentale des médias: éclairer et enrichir le débat démocratique.

**Ignacio Ramonet,**  
«Le Monde Diplomatique»,  
mars 1994.

Robert Schuman

On ne saurait trop le répéter: l'unité de l'Europe ne se fera ni uniquement ni principalement par des institutions européennes; leur création suivra le cheminement des esprits. D'où l'importance d'une libre circulation des idées et des hommes entre les pays européens.

EURinfo est édité  
par le Bureau en Belgique  
de la Commission  
européenne.

73, rue Archimède  
1040 Bruxelles

Tél.: (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent  
que leurs auteurs et n'expriment  
pas nécessairement la  
position de la Commission.

La reproduction des articles est  
autorisée, sauf à des fins  
commerciales, moyennant mention  
de la source et envoi au Bureau  
en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA -  
Bruxelles-Luxembourg 1994  
CC-AH-94-003-FR-C

design by Signé Lazer